



Publié le 25 octobre 2016 à 10h42 | Mis à jour le 25 octobre 2016 à 10h42

## Perte d'emploi, gain de liberté?



La planificatrice financière Nathalie Bachand  
PHOTO OLIVIER JEAN, LA PRESSE



[Marc Tison](#)

La Presse

Malchance : une perte d'emploi à 52 ans. Mais peut-être est-ce aussi un signal. Josiane peut-elle ralentir le rythme jusqu'à une retraite prise à 60 ans ?

### LE PROBLÈME

Josiane, âgée de 52 ans, a perdu son emploi en juin dernier.

« Ça fait deux fois en trois ans », indique-t-elle.

Malchance...

Elle touchait un salaire d'environ 63 000 \$, auquel s'ajoutaient de 12 000 à 15 000 \$ supplémentaires avec un travail autonome, durant la période des impôts.

« Je travaillais beaucoup, confie-t-elle. Ça fait longtemps que je suis seule, et j'ai beaucoup d'inquiétude à ce propos. »

Le stress et la fatigue accumulée l'incitent à ralentir.

« Est-ce que je peux me permettre de travailler à temps partiel, peut-être ne plus cotiser à mon REER, et prendre une retraite agréable à 60 ans ? »

Agréable à quel point ? Elle conserverait son train de vie actuel : elle dépense entre 25 000 et 26 000 \$ par année. « Par contre, je vais au soleil environ deux fois par année. »

Elle habite depuis quelques mois le haut d'un duplex, qu'elle a acheté en copropriété indivise. L'appartement a été payé 230 000 \$.

« C'est certain qu'en 2016, la situation a changé, car je n'ai plus d'hypothèque, souligne-t-elle. J'habite un appartement plus petit, et mon fils est maintenant totalement indépendant. »

Josiane possède une petite auto, dont le prêt sera soldé en 2021, à raison de 136 \$ toutes les deux semaines.

Posons le problème.

Si Josiane travaille à temps partiel, combien doit-elle gagner annuellement au cours des huit prochaines années pour prendre une retraite complète à 60 ans ? Sans doute ne peut-elle pas se contenter de son travail autonome de 15 000 \$ par année...

Deuxième scénario : comment se présenterait la situation si, de 60 à 65 ans, elle ne conservait que son travail autonome ? Jusqu'à quel point pourrait-elle ralentir le rythme de 52 à 60 ans ?

### LA VIE EN CHIFFRES

#### LA RÉPONSE

Pour répondre à ces questions, la planificatrice financière Nathalie Bachand, du cabinet Bachand Lafleur, groupe conseil, a fait une démarche inverse de la traditionnelle planification de retraite.

Elle fixe d'abord un âge raisonnable pour épuiser les épargnes de Josiane. Elle a retenu 96 ans, âge que Josiane n'a que 25 % de chances d'atteindre.

Elle fait ensuite un peu d'époussetage dans les épargnes.

« Josiane devrait transférer le maximum autorisé de ses placements non enregistrés au CELI annuellement », avise M<sup>me</sup> Bachand. Les intérêts gagnés sur ces sommes commenceraient alors à s'accumuler à l'abri de l'impôt.

Ses épargnes non enregistrées seraient entièrement transférées au CELI dans environ six ans. Elle y aura alors accumulé 105 000 \$.

Josiane cesserait cependant de cotiser à son REER. Avec un rendement de 3,4 %, son pécule en REER, qui s'élève actuellement à 287 000 \$, atteindrait 386 000 \$ dans huit ans.

Organisons les revenus, maintenant.

Josiane cesse de travailler à 60 ans et, jusqu'à 65 ans, tire ses revenus de son REER et de son CELI.

« À compter de cette date, elle pourra demander sa pension de Sécurité de la vieillesse de 6846 \$ et une rente de la RRQ d'environ 12 000 \$. » Elle les complétera avec des retraits de ses REER et CELI, de manière à maintenir ses dépenses indexées à l'inflation.

Une fois ces paramètres en place, Nathalie Bachand lance la machine à calcul. Voici ce qui en émerge.

De 52 à 60 ans, Josiane peut se contenter d'un revenu d'environ 27 000 \$ par année, en incluant ses revenus de travail autonome. « Cela lui procurerait environ 20 000 \$ de revenus nets après impôts et charges sociales », calcule-t-elle.

Pour équilibrer son budget de 26 000 \$, Josiane devra donc retirer chaque année 6000 \$ de ses placements non enregistrés.

Dans ces conditions, ses actifs s'épuisent à 96 ans : c'était les prémises du calcul de notre planificatrice.

## **LES HYPOTHÈSES UTILISÉES**

### **PORTEFEUILLE MODÉRÉ**

60 % de revenus fixes, avec frais de gestion de 1,5 % pour un rendement moyen de 3,4 %

### **INFLATION**

de 2,1 %

### **DÉCAISSEMENT TOTAL DES ACTIFS**

96 ans, 25 % de chances d'être encore en vie pour une femme de 52 ans

Source : normes 2016 de l'Institut québécois de planification financière

### **AUTRE SCÉNARIO**

Josiane pourrait-elle ralentir encore plus son rythme de travail, mais le maintenir jusqu'à 65 ans ?

Cette fois, le calcul montre que Josiane pourrait se contenter de 52 ans à 65 ans d'un revenu de 17 000 \$ par année, ajusté à l'inflation.

« Elle pourrait ne conserver que son travail autonome si elle réussissait à augmenter ses revenus à 17 000 \$ », conclut M<sup>me</sup> Bachand. « Elle videra évidemment ses placements non enregistrés beaucoup plus rapidement, soit dans quatre ans, et elle utilisera tous ses CELI pour maintenir ses dépenses jusqu'à 65 ans. »

Encore une fois, notre planificatrice a établi son calcul sur la base d'un épuisement des actifs à 96 ans.

Avec ce scénario, Josiane travaille plus longtemps, mais moins intensivement. Cela lui évite aussi d'avoir à trouver un nouvel emploi.

Dans les deux cas, la maison n'a pas été vendue.

Josiane peut déjà se sentir un peu plus libre.